

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 08 JUIN 2015

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S., MENUET C.

Absent : Mr. BODIN A. (pouvoir à J. Audoin)

Secrétaire de Séance : Mme FOUGEROUSSE R.

1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion du 30 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Michel Gardou revient sur le compte rendu concernant la demande de cession d'une bande de terrain communal, pour laquelle certaines précisions n'ont pas été mentionnées.

Il est précisé que ce point avait fait l'objet d'un accord de principe et que la décision définitive serait prise lors du prochain conseil municipal après avoir rencontré les intéressés pour leur exposer les conditions.

2) Modification des Statuts de la FDEL (Fédération départementale d'Energies du Lot)

Le comité syndical de la FDEL a été appelé à modifier les statuts du syndicat de façon à y intégrer une compétence optionnelle supplémentaire, relative à la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Compte tenu de la complexité des opérations liées à ces infrastructures, du montant des investissements nécessaires à une bonne couverture territoriale des bornes de charge mais aussi du fait que cette activité est liée à celle de la distribution publique d'électricité, la FDEL, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le Lot, est la structure intercommunale la plus pertinente pour un exercice cohérent de cette compétence.

Il est donc proposé d'ajouter aux statuts le nouvel article suivant :

« **2.5. Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables**
Le Syndicat exerce en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande expresse, la compétence mentionnée à l'article L.2224-37 du C.G.C.T., pour la mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts proposé.

3) Projet de Sécurisation du Mur de la Place haute de l'Eglise

Une subvention du Ministère de l'Intérieur de 1000 € a été attribuée au mois de janvier à la commune dans le cadre de la réserve parlementaire pour participer au financement des journées du patrimoine rural et paysager des Causses du Quercy organisées par la municipalité l'an passé. Cette manifestation ayant eu lieu les 8 et 9 août 2014, la subvention ne peut être acquise pour un projet déjà réalisé.

Le Maire propose de demander le transfert de cette subvention sur le projet de sécurisation du mur de la place haute de l'Eglise, pour lequel une réflexion est engagée depuis plusieurs mois.

Des estimations et des modèles sont présentés pour la fabrication et la pose d'un garde corps d'environ 13 ml sur une hauteur de 1 m. Des discussions s'ensuivent sur la réelle nécessité de cet aménagement et sur le choix d'un modèle.

Le Conseil Municipal (7 pour 4 contre), considérant la nécessité des travaux pour assurer la sécurité de la Place,

- Valide le principe du projet à la majorité
- Demande à ce qu'une autre proposition soit faite par l'entreprise *Ironwood*, pour un modèle plus en adéquation avec l'environnement de l'église que celui présenté, jusqu'à concurrence de 2 000 € HT
- Sollicite le transfert de la subvention de 1 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation de ce projet.

4) Cession d'une bande de Terrain du Jardin communal

Le Maire rapporte les termes de la transaction qu'il a eue avec les intéressés qui souhaitent également une bande de terrain sur le pignon de leur maison afin de pouvoir réaliser un petit parking. Cette cession permettrait à la commune de se décharger des risques d'éboulement du mur surplombant le jardin des intéressés, d'autant que la piscine en contrebas a été réalisée en limite de propriété au ras de ce mur. Le Conseil Municipal se prononce à nouveau sur cette cession étendue au coin du pignon, à 6 voix pour et 5 voix contre. Une discussion s'ensuit sur une nouvelle proposition de prix, arrêtée à 20 € le m² sachant que la surface est estimée à environ 75 m².

Le Maire est chargé de rencontrer les intéressés afin de leur soumettre la proposition. Le Conseil Municipal prendra ensuite la décision finale.

5) Renouvellement de la Convention avec le Conseil Général pour le Transport Scolaire 2015/2016

La convention de délégation de compétence du Département à la Commune relative à l'organisation du service des transports scolaires, est à renouveler chaque année en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à ce renouvellement

6) Fermeture de la Perception de Saint-Géry – Motion de Soutien

Depuis le 2 mars 2015, les guichets d'accueil des centres des finances publiques du Lot subissent une réduction drastique de leurs heures d'ouverture au public. C'est en moyenne une diminution d'un tiers des horaires d'ouverture qui est constatée pour 16 sites sur 19 que compte le département, essentiellement des trésoreries rurales.

Les 3 autres sites, les plus importants ne sont pas épargnés : fermeture des guichets chaque mardi à Figeac, chaque mercredi à Cahors et tous les après-midi à Gourdon.

Cette mesure est le prélude à de nombreuses fermetures de trésoreries rurales, dans la continuité de celle de Catus qui a cessé ses activités en 2014. Pour 2015, ce sont les trésoreries de **St Géry, Montcuq et Limogne** qui vont être purement et simplement supprimées.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, à la majorité (6 voix pour) :

1) Dénonce vigoureusement la diminution des heures d'ouverture des guichets dans les centres des finances publiques du Lot

2) Refuse la fermeture de la trésorerie de St Géry

3) Considère que le service public est un élément incontournable de la vie de nos territoires, que son caractère de proximité doit être préservé à tout prix, que la réception des contribuables doit constituer une mission première des services des Finances Publiques et que la décision de l'administration est totalement incompatible avec ces principes.

4) S'insurge contre l'absence de tout dialogue qui a précédé cette décision unilatérale.

5) Demande à la Direction Départementale des Finances Publiques du Lot de revenir sur sa décision.

Le Maire informe toutefois l'assemblée qu'une possibilité semble être ouverte de se raccrocher à la Perception de Labastide-Murat.

7) Réfection de Murs de Soutènement dans le village – Devis

Des devis ont été demandés pour la réfection en pierre

- Du mur surplombant le jardin de Mme Ponge (rue n°5) – Montant des devis: 1 980 € et 4 450 € HT
- Du mur surplombant le terrain de Mr. Mac Loughlin (rue n°11) – Montant des devis : 1 588 € et 3 850 € HT

Compte tenu du coût des travaux, il est décidé de demander de nouveaux devis pour une réfection du mur de la rue n° 11 avec un enrochement plutôt que rebâti en pierre.

Les propriétaires seront également contactés pour recueillir leur point de vue sur une éventuelle participation financière.

8) Admission de Titres en non valeur

Ce point sera réétudié lors d'une prochaine réunion, Michel Gardou souhaitant revoir avec notre comptable public le bien fondé de l'extinction des créances du redevable demandée par le Tribunal de Commerce pour des sommes relatives à des loyers.

9) Demande de Raccordement à l'assainissement communal

Le Maire rappelle la demande d'un habitant de la commune qui souhaiterait pouvoir se raccorder sur le réseau d'assainissement non collectif des équipements communaux.

Il précise qu'après examen des possibilités de raccordement, le technicien du SPANC du PNRCQ a émis un avis très réservé sur cette demande.

En effet, les travaux de mise en conformité de l'assainissement de 3 bâtiments communaux a été réalisé en 2010 avec un dimensionnement au plus juste, adapté à l'usage actuel des bâtiments et ne peut permettre probablement de traiter de façon efficace et pérenne une charge de pollution plus importante.

Si un nouveau raccordement était accepté, la municipalité ne pourrait en aucun cas envisager un quelconque raccordement supplémentaire, ni même une augmentation de la capacité d'accueil des bâtiments existants.

Après avoir pris acte de ces informations, considérant que le demandeur a néanmoins la possibilité d'installer un système d'assainissement autonome sur sa propriété, le Conseil Municipal rejette à l'unanimité cette demande de raccordement.

10) Participation aux Frais de Fonctionnement des Ecoles de Montfaucon et de Labastide-Murat pour l'année scolaire 2014/2015

Il est fait état du montant des frais de fonctionnement demandé par la commune de Labastide-Murat concernant le groupe scolaire pour l'année scolaire 2014/2015 ainsi que du montant de la participation demandée par la commune de Montfaucon.

Avec un effectif de 132 élèves pour Labastide-Murat, le coût par enfant s'élève à 1 169 € pour l'année, dont 1 036 € au profit de la commune et 133 € au profit de la caisse des écoles.

Pour Montfaucon, le coût par enfant s'élève à 1 172 €.

La Commune de Sénailac ayant deux élèves scolarisés à l'école de Labastide, et un élève à Montfaucon, le montant de la participation s'élève à :

- Labastide-Murat : 2 338 €
- Montfaucon : 1 172 €

Le Conseil Municipal accepte la répartition des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2014/2015.

11) Questions et Informations diverses

► *Travaux de remplacement des fenêtres au logement de la mairie* : E. Grépon a terminé les travaux. Reste à réaliser les travaux de finition autour des fenêtres (joints et peinture). Ceux-ci seront réalisés par D. Jeffery. Il est décidé de ne réaliser les finitions que sur les fenêtres de l'appartement ; les finitions des fenêtres de l'ancienne salle des fêtes laissées en suspens seront faites plus tard.

► *Isolation du plancher du grenier de la mairie* : une nouvelle solution d'isolation est proposée (billes de polystyrène extrudé à déverser en vrac sous des plaques de styrodur permettant de niveler l'ensemble et d'assurer une meilleure étanchéité ; cette solution paraît intéressante et demande à être étudiée (possibilité de mise en œuvre par la municipalité elle-même ?)

► *Lancement de la démarche PLUI (Plan Local d'urbanisme intercommunal)* : J. Audoin rapporte les points essentiels de la réunion de présentation organisée pour les élus le 28 mai dernier (présentation et objectifs de la démarche, présentation du bureau d'étude, procédure). Une information régulière des habitants est prévue sur l'avancement de ce dossier.

► *Prochain Recensement de la Population* : celui-ci aura lieu pour notre commune du 21 janvier au 21 février 2016. Il est à noter une évolution majeure : depuis 2015, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires par internet. Les informations nécessaires seront données en temps voulu.

► *Programme d'Action du PNRCQ : Ma Maison dans le Quercy – Appel à volontaires*
Ces actions s'adressent à des particuliers souhaitant faire construire une maison neuve sur le territoire du Parc et bénéficier d'un programme d'accompagnement de leur projet.
